



COMPTE RENDU CONSEIL REGIONAL 5 juin 2024

Etaient présents ou représentés les clubs de :

FOIX – MAZAMET - ALBI – AUCH – CASTRES – MAZAMET – RAMONVILLE – RODEZ – SAINT-GIRONS – SAINT-ORENS – ILLEFRANCHE – MURET – PORTET – GRAULHET – VERDUN sur GARONNE – L'UNION – COTE PAVEE – PRAYSSAC – LAVAUUR – GRENADE – CASTELNAUDARY – BALMA – RVEL – AUZEVILLE – CECLE –PLAISANCE – TOURNEBRIDGE – BRIDGE ACADEMIE – CARCASSONNE – ONET LE CHATEAU – FIT D'HECTOR – COLOMIERS – CAPITOUIS

Membres Bureau Exécutif :

Bernard DAUVERGNE – Mary-Pierre BAIXAS – Corinne FAIVRE – Georges DELRIEU – Patrice PAULY – Michel PERROTIN – Christian PIRON

Membres catégoriels :

Michel CLARET – Didier CARRAL

Représentant 1722 licenciés, soit 68,91%.

☆☆☆
☆

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer valablement.

Bernard DAUVERGNE a ouvert la séance à 10h00.

Le compte-rendu du précédent Conseil régional ne faisait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

☆☆☆
☆

Bilan des licences et compétitions :

Malgré le départ du club de Mirande dans le comité de l'Adour, le nombre de licenciés n'a pas évolué.

Il convient de saluer le nombre de nouvelles licences créées dans les clubs.

Du point de vue des compétitions, un bilan très positif du point de vue du comité qui note une nette augmentation de la participation aux compétitions par équipes et un maintien de celles par paires.

Dans le détail, on relève une forte participation au niveau Performance et une baisse relative au niveau Expert.



COMPTE RENDU CONSEIL REGIONAL 5 juin 2024

Par ailleurs, Bernard DAUVERGNE a partagé une information portant sur une possible réforme des compétitions Sénior qui pourraient à l'avenir n'être organisés qu'au niveau des comités. Cette réforme n'a pas encore été adoptée au niveau fédéral.



Organisation des Interclubs :

La FFB souhaite mettre en place une harmonisation des compétitions Interclubs qui, à l'heure actuelle, sont inégalement organisées entre les comités. Afin de remédier à ce problème, il est proposé d'une part des seuils d'indice en-deçà desquels l'inscription ne sera plus possible et d'autre part de proposer un nombre d'équipes pour les divisions 1 et 2 qui doit niveler le niveau entre comités.

Après discussions portant sur les propositions de la FFB d'une part et sur celles du comité d'autre part, **sont adoptés à l'unanimité les éléments suivants :**

- Int D5 : $IC \leq 132$ et aucun joueur avec $IC > 37$
- Int D4 : $132 < IC \leq 188$
- Int D3 : $188 < IC \leq 260$
- Int D2 : $260 < IC \leq 332$ avec une participation de 28 équipes
- Int D1 : $332 < IC$ avec une participation de 24-26 équipes

Cette répartition permettra enfin de soulager la D3 dont l'écart entre les équipes au meilleurs indices et celles aux plus faibles était excessivement important.



Bilan comptabilité :

Avant de présenter le bilan, Christian PIRON a tenu à saluer la mémoire de Roland CAMPISTRON qui a occupé les fonctions de trésorier au sein du comité durant de longues années et qui nous a quittés dernièrement.

Le bilan présenté est celui arrêté au 31 avril et les projections à la fin de l'exercice permettent, malgré l'augmentation de la facture EDF (+2k€, + 66%), de la taxe foncière (+1k€, +10%) et des frais de fonctionnement et papeterie (+4.4k€, +55%), d'anticiper un excédent de trésorerie de 26k€, supérieur au prévisionnel initial de 9k€.



COMPTE RENDU CONSEIL REGIONAL 5 juin 2024

Prévisionnel trésorerie 2025 :

L'an prochain, le comité sera confronté au pic de remboursement des emprunts, à savoir 65k€. dans ce contexte, le prévisionnel se fonde sur les chiffres constatés cette année en recette (pas d'anticipation d'augmentation) et prévoit une augmentation des charges liées à la facture EDF, la taxe foncière et les frais de fonctionnement.

Augmentation du prix de la licence :

Par ailleurs, Bernard DAUVERGNE a annoncé que la FFB a décidé d'augmenter le prix de la licence de 2.5€ mais a renoncé à l'augmentation de 15% des participations aux compétitions et de 18% du prix du PE face à un refus des présidents de comités.

Le comité propose d'augmenter le prix de la licence de 3€ (+2.5 pour la FFB, +0.5 pour le comité).

Cette proposition est adoptée à la majorité (1 abstention).

Par ailleurs, à compter de la prochaine saison, la FFB prélèvera la totalité du montant des licences collectées par le club et se chargera de reverser leurs parts aux comités. Cela permettra de nettement simplifier les démarches comptables.

Suppression surprime licence club :

Par ailleurs, au sein du comité, les clubs paient une licence club dont le montant dépend du nombre de licenciés. La surprime exigée des plus gros clubs représentent 480€ dans les comptes du comité.

Il est proposé de supprimer cette surprime.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Modalités de paiement des participations aux compétitions :

A l'heure actuelle, le paiement est effectué par chèque ou liquide. Les arbitres mais surtout le trésorier font face à un nombre particulièrement de chèque de faibles montants (~10€) mais également de montants calculés au nombre de donnes jouées, engendrant un travail de saisie particulièrement fastidieux.

En outre, la domiciliation du trésorier entraîne une accumulation régulière de fonds dans le coffre et présente un risque à chaque retrait.

Afin de supprimer ces inconvénients, à compter de la saison prochaine, il est proposé de procéder au paiement des participations lors de l'inscription sur le site de la FFB.

Le paiement sera effectué par un des membres de la paire ou de l'équipe et se chargera de se faire rembourser par son ou ses partenaires.



COMPTE RENDU CONSEIL REGIONAL 5 juin 2024

La méthodologie d'alimentation du compte, de retrait d'argent depuis le compte et de son utilisation est dès à présent mise en ligne sur le site du comité et sera envoyée à chaque licencié du comité.

Celle-ci sera appliquée à toutes les compétitions à l'exception des Interclubs dont une part importante des participations est prise en charge par les clubs et qui ne peuvent pas procéder à ces paiements en ligne.

Après des discussions portant sur les modalités, sur la possibilité de faire coexister ce système avec celui existant (refusé du fait des difficultés à les gérer par les arbitres), sur la mise en place de cette procédure au sein d'autres comités (la plupart utilisent déjà ce mode de participation), **la proposition est adoptée à la majorité (1 contre).**



APR :

Corinne FAIVRE s'est félicitée des résultats obtenus lors du stage de monitorat organisé en mars (8 reçus sur 8).

Elle a rappelé la tenue au sein de la maison du bridge de la réunion des moniteurs prévue le 19 juin lors de laquelle la mise à jour du SEF 2024 sera présentée après le déjeuner et le cours dispensé par Olivier GIARD. L'an prochain, le championnat de France des écoles de bridge sera reconduit au sein du comité et se déroulera les 2^{ème} semaines de janvier et mai (les 23 et 20 respectivement). Il est davantage important de préciser le nombre de participants que leurs noms afin de préparer l'organisation du tournoi ainsi que le goûter prévu à cette occasion. Sur ce point, le comité prendra à sa charge les frais d'inscriptions des participants.

Suite à une question, Corinne FAIVRE a déclaré ne pas avoir de nouvelles sur une éventuelle organisation d'une session Bridge/Maths.

Développement :

Mary-Pierre BAIXAS a procédé à un rappel des aides de la FFB pour les projets des clubs qui peuvent concerner un large spectre d'activités (confections de panneaux indicatifs, participations aux salons,...).

Elle a également demandé aux représentants de procéder à la désignation des délégués développement (il en manque 50%).



COMPTE RENDU CONSEIL REGIONAL 5 juin 2024

Challenge des Pyrénées :

L'an prochain, 3 tournois seront organisés (2 à Albi et 1 à Rodez). Une demande d'appui de la FFB pour aider Foix au maintien de son tournoi du challenge doit être initiée.

Par ailleurs, la possibilité d'inclure un nouveau tournoi organisé par Plaisance du Touch n'a à ce jour pas abouti.



Questions diverses :

La FFB demande que les équipes inscrites en Interclubs D5 soient vêtues de tenues identifiant leurs clubs. Ceci n'a aucun caractère obligatoire et chaque club est libre de mettre en pratique cette recommandation.

Tenue de certains joueurs en tournoi de club : face à des comportements répréhensibles de certains joueurs lors de tournois de régularité, il est recommandé de s'adresser aux joueurs identifiés en aparté avec un discours de fermeté, notamment en leur demandant de choisir entre un comportement conforme à la bonne tenue du tournoi ou un bannissement temporaire de 1 mois.



L'ordre du jour étant épuisé, Bernard DAUVERGNE lève la séance à 11h50.